

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Gilbert ARRIVE, premier Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Émilie DUPREY qui donne pouvoir à Mme Sonia LAUTRU
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 06/11/2024

Mme Sonia LAUTRU est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-11/05

OBJET : REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT

Madame Sonia LAUTRU, adjointe en charge des finances et des affaires générales expose :

La commune possède à ce jour 12 emprunts en cours. Parmi ces emprunts, certains sont à taux variables. S'ils ont permis un remboursement de la dette à des taux très favorables pendant quelques années (parfois 0%), leurs taux sont remontés désormais entre 3.8 et 5.5% et pèsent désormais davantage dans le budget en charge d'intérêt.

Le Crédit Agricole oriente la commune sur les actions suivantes :

- Remboursement anticipé sans frais d'un prêt actuellement à 5.23 % dont le Capital Restant Dû s'élève à 53 957.11 € (fin 2031)
- Remboursement anticipé sans frais de 2 prêts aux taux respectifs de 4.10 % et 4.66 % et des montants de CRD de 115 000 € et 208 000 € qu'il faudrait refinancer dans le cadre d'un autre projet

Le Crédit Local Foncier peut proposer quant à lui :

- Remboursement anticipé sans frais d'un prêt actuellement à 3.83 % dont le CRD s'élève à 27 000 € (fin 2030)
- Remboursement anticipé sans frais d'un prêt actuellement à 3.88 % dont le CRD s'élève à 53 000 € (fin 2029)

Sur proposition de la commission Finances, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole (n°10000458846) dont le capital restant dû s'élève à 53 957.11 € à ce jour. Ce remboursement total interviendra lors de la prochaine échéance soit le 27/01/2025.

Madame le Maire est autorisée à réaliser cette dépense avant vote du budget 2024 – compte 1641.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Sonia LAUTRU



Le 1^{er} adjoint, président de séance

Gilbert ARRIVE

